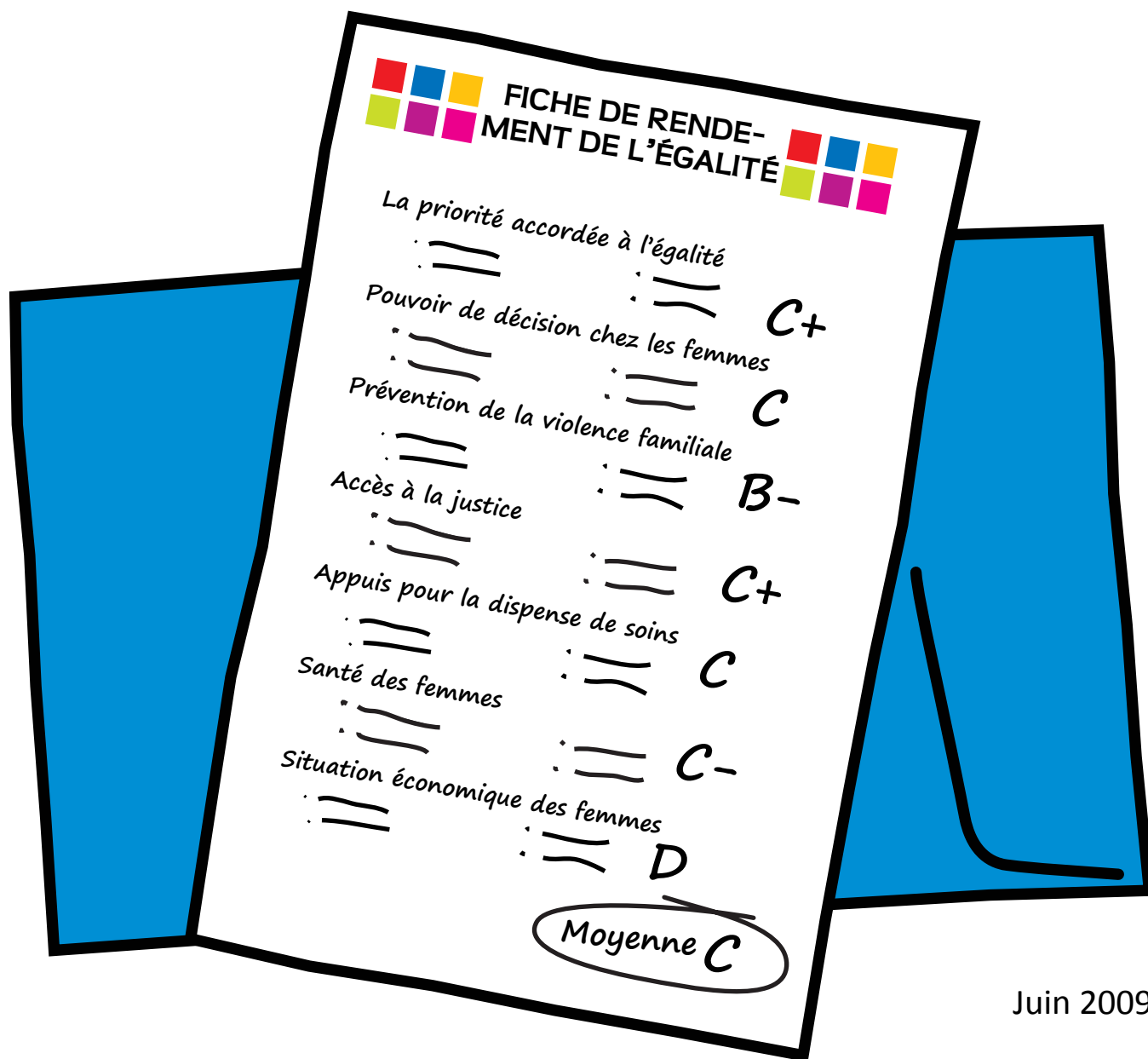


Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard

FICHE DE RENDEMENT DE L'ÉGALITÉ 2009



Juin 2009

Introduction

Durant les élections de 2007, le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard a présenté son plan concernant la FICHE DE RENDEMENT SUR L'ÉGALITÉ, et en juin 2008, nous avons publié le premier rapport pilote. La fiche de rendement sur l'égalité est un élément servant à évaluer les progrès de notre province en ce qui a trait à nos objectifs en matière d'égalité des femmes. Le but du Conseil est de travailler de concert avec le gouvernement pour aider la province à obtenir d'excellents résultats dans tous les secteurs prioritaires.

Un processus de collaboration équitable

Voici la manière dont le processus d'élaboration de la fiche de rendement sur l'égalité s'est déroulé :

- Les membres du Conseil consultatif sur la situation de la femme ont examiné les priorités de l'an dernier concernant la fiche de rendement et toutes les recommandations qu'ils avaient formulées à l'intention du gouvernement au cours des huit dernières années. Ils ont ensuite déterminé quels étaient les points et les recommandations qui demeuraient de la plus haute priorité.
- Le Conseil a publié un document indiquant les secteurs prioritaires de l'évaluation et l'a fait parvenir à tous les ministères, en plus de fournir les critères d'évaluation.
- Le personnel du Conseil a invité chaque ministère et chaque parti politique provincial à nommer un représentant, puis a offert des séances d'orientation personnalisées.
- Chaque ministère a rempli un questionnaire au sujet des mesures qu'il avait déjà prises pour soutenir l'égalité des femmes et la diversité.
- Les membres du Conseil consultatif ont utilisé l'information fournie par les ministères ainsi que celle venant de leurs propres recherches et expériences pour établir des cibles provisoires dans chaque secteur prioritaire lors d'ateliers de coopération fondés sur le consensus.
- Le personnel du Conseil a présenté les cibles provisoires à des représentants du parti formant le gouvernement ainsi qu'à des représentants de l'opposition pour obtenir des corrections, des mises à jour et d'autres types de suggestions.
- Les membres du Conseil ont présenté les cibles provisoires à des membres de la collectivité et à des organismes communautaires pour obtenir des corrections, des mises à jour et d'autres types de suggestions.
- Les membres du Conseil ont apporté tous les changements qu'ils croyaient nécessaires en ce qui avait trait aux cibles et à l'analyse, en tenant compte de la rétroaction et de la nouvelle information fournies par le gouvernement et la collectivité.
- Le personnel du Conseil a mis la touche finale à la fiche de rendement sur l'égalité et l'a publiée.



Publié par le Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard
Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard
© Juin 2009

Les évaluations sont basées sur l'information mise à jour le 30 mai 2009.

Évaluation

CATÉGORIE	Grade
La priorité accordée à l'égalité	C+
Pouvoir de décision chez les femmes	C
Prévention de la violence familiale	B-
Accès à la justice	C+
Appuis pour la dispense de soins	C
Santé des femmes	C-
Situation économique des femmes	D
Moyenne globale	C

➤ La note « C » signifie que le gouvernement fait des progrès minimes en ce qui a trait aux mesures prioritaires que le Conseil consultatif sur la situation de la femme a définies comme étant cruciales pour faire de l'Île-du-Prince-Édouard une société plus équitable.

➤ Le gouvernement a pris quelques mesures valant la peine d'être soulignées, dont le renouvellement des efforts effectués dans le domaine de la prévention de la violence familiale, la poursuite du travail en ce qui a trait aux protocoles relatifs à la violence contre les femmes (qui soutiennent les femmes vivant des situations de violence afin qu'elles demandent de l'aide auprès des systèmes du gouvernement), les réels efforts effectués auprès des décideurs pour qu'ils prennent en considération les effets relatifs au sexe dans les politiques et les programmes, et les mesures prises pour mettre à jour les données provinciales concernant les femmes.

→ Les initiatives relativement au soutien communautaire pour les victimes de violence, à l'accès à l'aide juridique en droit familial, à l'aide et aux logements offerts aux personnes à faible revenu, et au soutien relatif aux soins offerts aux jeunes enfants et aux aînés ont toutes été bénéfiques, mais n'arrivent toujours pas à satisfaire à tous les besoins de la collectivité, ce qui exerce de la pression sur les importants services de soutien.

→ Pendant ce temps, le gouvernement a pris des mesures minimales relativement à certaines priorités que les femmes considèrent comme importantes. Par exemple, peu de mesures ont été prises pour investir dans la santé mentale des Prince-Édouardiens, pour offrir un plus grand nombre d'options d'accouchement, ou pour s'assurer que les femmes profitent autant que les hommes des plans de développement économique.

➤ Les secteurs les plus décevants relativement à l'égalité des femmes sont ceux pour lesquels le gouvernement n'a pas encore donné suite à ses promesses, comme la mise à jour de l'Employment Standards Act, la création de l'Office of Public Engagement (Bureau de l'engagement du public), la création d'un comité spécial sur le rôle des députés provinciaux, ou, de façon plus importante, la mise en place d'un processus pour l'établissement d'une stratégie intergouvernementale pour la réduction de la pauvreté fondée sur des consultations effectuées auprès de la population.

La priorité accordée à l'égalité : C+

Pour que la priorité soit accordée à l'équité pour les femmes, nous attendons du gouvernement provincial qu'il respecte sa promesse d'évaluer l'incidence des lois, des politiques et des budgets existants et éventuels sur la vie quotidienne des femmes de l'Île. Cela signifie qu'il doit appliquer une analyse comparative entre les sexes et fondée sur la diversité, puis recueillir et utiliser des données ventilées par sexe qui soient à jour.

Un engagement à la mise en application des analyses différenciées selon les sexes et la diversité dans l'ensemble du gouvernement

B-

➤ La ministre responsable de la situation de la femme, Valerie Docherty, a réussi à faire passer une motion visant à créer un comité sur l'analyse comparative entre les sexes. Ce comité a déjà commencé à examiner les pratiques exemplaires, à évaluer les besoins en formation au sein de la fonction publique et à déterminer les modèles et les possibilités de formation. Il s'agit là d'un excellent premier pas vers une mise en application plus étendue des outils d'analyse de l'égalité des sexes et de la diversité au sein du gouvernement. Il s'agit également d'un bon engagement, à condition qu'il y ait un suivi et une continuation des activités.

➤ Nous présumons que les propositions présentées au Conseil exécutif incluent les effets possibles des politiques sur les femmes, ainsi que sur un certain nombre d'autres groupes ayant des besoins particuliers. Nous avons bon espoir que ces effets seront de mieux en mieux analysés à l'avenir, au fur et à mesure que de plus en plus d'employés du gouvernement auront reçu la formation nécessaire pour tenir compte des différentes problématiques selon les sexes.

➤ La ministre Docherty a conservé le programme de subvention provincial pour les projets effectués par des organismes communautaires qui fournissent des services et des programmes directs destinés aux femmes ou liés à l'égalité des femmes, et qui ne reçoivent aucun financement de base.

➤ Le Conseil consultatif sur la situation de la femme reconnaît le travail d'une variété et d'un niveau d'activités impressionnants que le Secrétariat interministériel aux affaires féminines a effectué au nom de la ministre cette année. Le Secrétariat est le bureau interne du gouvernement qui conseille ce dernier sur les questions relatives à l'égalité des femmes. Ses réalisations sont particulièrement remarquables, étant donné qu'il s'agit d'un bureau ne comptant que deux personnes.

➤ Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard fait manifestement du bon travail dans l'application de l'analyse comparative entre les sexes dans le cadre des rapports mandatés par l'ONU en ce qui a trait aux six conventions sur les droits de la personne de l'ONU dont le Canada fait partie. Le Bureau du procureur général coordonne les rapports et cherche constamment à trouver des opinions diverses et englobantes, pour ensuite les inclure dans ses rapports.

➤ Le gouvernement continue de mettre au point et d'appliquer diverses façons de voir les décisions stratégiques. Nous appuyons tous les efforts visant à augmenter la profondeur des analyses relatives aux décisions stratégiques. Il est essentiel d'examiner les preuves relatives aux effets possibles que peuvent avoir certaines politiques sur les différentes communautés. Toutefois, ces nouvelles façons d'examiner les choses doivent être coordonnées et intégrées à des optiques d'analyse liées à la prise en compte des sexes, puis appliquées ensemble, et non séparément. Par exemple, si une politique conçue pour prendre en considération les besoins particuliers des personnes handicapées rehausse les normes pour ces dernières, mais qu'elle a un effet différent sur les femmes par rapport aux hommes et qu'elle maintient de cette façon l'écart entre les sexes chez les personnes handicapées, cette politique ne comblera pas réellement les besoins de la population concernée.

Suite de la catégorie *La priorité accordée à l'égalité*

Suite du secteur prioritaire « Un engagement à la mise en application des analyses différenciées selon les sexes et la diversité dans l'ensemble du gouvernement »

↘ Dans certains secteurs, c'est le statu quo qui se poursuit. Certains ministères appliquent régulièrement des analyses comparatives entre les sexes. Le ministère de l'Éducation, par exemple, met en œuvre à grande échelle des analyses relatives à l'égalité des femmes et à la diversité dans tous ses programmes. Toutefois, la plupart des ministères mettent en application ce type d'analyse au mieux de façon irrégulière. De plus, il n'y a toujours pas d'application des analyses comparatives entre les sexes à l'échelle du système gouvernemental en entier. Nous prévoyons que l'utilisation régulière et en douceur de ces analyses se fera seulement au bout d'un certain nombre d'années. Cependant, pour qu'il en soit ainsi, tous les ministères devraient au moins en être actuellement aux premières étapes de la mise en œuvre de ces analyses.

↘ Il n'existe toujours aucune exigence ni aucun mécanisme officiel pour que les lois soient examinées selon une optique d'analyse tenant compte des sexes avant qu'elles ne soient présentées à l'Assemblée législative.

↘ Il y a toujours de la réticence au sein du gouvernement à parler de l'inégalité des femmes.

Des mesures pour assurer que les femmes puissent jouir équitablement des plans de développement économique proposés par le gouvernement

D

↘ Il est inutile de remettre en doute le fait que le développement économique est essentiel à l'Î.-P.-É. Étant donné que le développement économique est aussi essentiel pour les hommes que pour les femmes et qu'il peut les toucher de façon différente, nous demandons que les femmes soient consultées et prises en considération systématiquement dans la planification du développement économique.

↘ Le plan Prospérité insulaire a été élaboré sans consultation ni suggestion du public, ce qui aurait pu fournir des connaissances venant d'une variété de points de vue locaux. Le ministère de l'Innovation et des Études supérieures admet qu'il n'a pris aucune mesure pour veiller à ce que les femmes bénéficient de façon égale par rapport aux hommes des plans de développement économique proposés. Le Conseil exécutif souligne le nombre grandissant de femmes dans les professions scientifiques présentées dans le plan, mais aucune information n'indique que le plan a été élaboré avec la prise en compte de l'égalité des avantages anticipés pour ces femmes ni pour les autres.

↘ Le Council of People with Disabilities nous rappelle qu'à l'Île-du-Prince-Édouard, environ 65 % des foyers qui reçoivent du soutien des services sociaux comprennent une personne handicapée. Par ailleurs, les personnes handicapées sont souvent les plus pauvres de notre société, et les femmes sont souvent les plus désavantagées d'entre elles. Jusqu'à présent, les plans de développement économique de la province ne contiennent aucune mention au sujet de la planification de l'inclusion, de l'accessibilité ou d'autres stratégies pour veiller à ce que les personnes handicapées puissent profiter pleinement et de façon égale de la « prospérité insulaire ».

↘ Le gouvernement indique que la stratégie d'expansion rurale « marquera un changement par rapport à l'approche de développement traditionnelle » dans le but de créer une approche plus globale qui pourrait avoir comme résultat une stratégie et une mise en œuvre plus englobantes afin d'obtenir les meilleurs résultats possible pour les hommes et les femmes vivant en milieu rural à l'Île-du-Prince-Édouard. Nous espérons voir bientôt les preuves des résultats anticipés dans cette stratégie lorsqu'elle sera mise en œuvre. Cependant, il n'y a aucun engagement officiel en ce moment visant à inclure dans cette nouvelle approche des activités d'économie sociale comme le bénévolat, les coopératives ou la prestation de soins. Et que dire des secteurs traditionnels du développement économique, comme l'agriculture, la pêche et le tourisme, où les femmes ont travaillé dur pour que leur rôle au sein des entreprises familiales soit reconnu? Les femmes pourraient être les agents de changement de ces industries.

Suite de la catégorie *La priorité accordée à l'égalité*

Suite du secteur prioritaire « Des mesures pour assurer que les femmes puissent jouir équitablement des plans de développement économique proposés par le gouvernement »

↘ L'Office of Public Engagement (Office de l'engagement du public) proposé par le gouvernement dans le discours du Trône 2008 n'a pas encore été créé. Les différents organismes communautaires ainsi que notre organisation étaient impatients de pouvoir agir en tant que ressources pour le personnel de ce bureau en ce qui a trait à l'engagement communautaire, à l'établissement de relations et de collaborations solides avec les organismes communautaires, et au processus nécessaire à la mise en œuvre de consultations publiques englobantes. Pour autant que sachent les organismes communautaires, l'Office de l'engagement du public n'existe pas, bien que le Conseil exécutif dise jouer le rôle de l'Office en offrant ses conseils dans le cadre de consultations publiques exécutées à la demande du gouvernement ou dirigées par ce dernier.

↘ Il y a des préoccupations grandissantes dans la collectivité au sujet des interactions inégales et imprévisibles que le gouvernement actuel entretient avec les organismes locaux et les moteurs de l'économie sociale.

↘ Bien que la fermeture des écoles rurales ne fût pas explicitement un problème relatif à l'égalité des femmes avant le vote des commissaires d'école, il l'est devenu après que toutes les femmes commissaires ont voté contre la fermeture des écoles, en raison des préoccupations qu'elles avaient (et qui étaient partagées par beaucoup de femmes) à propos des effets que ces fermetures auraient sur les collectivités et les familles, ainsi qu'en raison de leur mécontentement relativement au processus de prise de décision.

→ Il reste encore du temps et des possibilités pour apporter des suggestions relativement à la stratégie de développement rurale. La Rural Development Division (Division du développement rural) indique qu'elle a communiqué constamment avec les femmes vivant en milieu rural à propos d'événements et de possibilités présentant des intérêts, et qu'elle est consciente de l'importance d'avoir une représentation égale des femmes dans les divers conseils communautaires. Par conséquent, elle fait la promotion de la participation des femmes dans les différents conseils. Cela étant dit, aucune organisation de femmes à notre connaissance n'a été invitée à la sortie du document de travail *Le renouvellement des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard*, et les femmes ne sont pas mentionnées directement dans ce document.

La mise à jour du profil statistique des femmes de l'Î.-P.-É. de 1996

B

↗ Finalement, après une longue attente, une ébauche est en cours d'élaboration pour mettre à jour le profil statistique qui a été compilé en 1996. Jusqu'ici, ça va : le processus comporte déjà des consultations et des collaborations, grâce à des suggestions venant du Conseil consultatif sur la situation de la femme et d'organismes communautaires destinés aux femmes pour aider à cerner le type de données nécessaires dans le profil statistique. Le Conseil a bon espoir que cette collaboration se poursuivra et que nous serons invités à fournir des commentaires au sujet de l'ébauche lorsqu'elle sera terminée.

→ La date d'impression prévue pour ce projet est l'hiver 2010. Nous espérons que le gouvernement répondra des conclusions de cette analyse statistique et qu'il utilisera systématiquement et adéquatement les données qu'elle contient pour arriver à des prises de décision de plus en plus sensibles à la spécificité des sexes. Cela doit comprendre l'établissement de liens en bonne et due forme avec d'autres exercices statistiques provinciaux, comme l'Annual Review of Statistics (Revue annuelle de statistiques) et le travail actuellement en cours sur les comptes communautaires.

Quelques secteurs du gouvernement mettent activement en œuvre l'intégration d'une plus grande prise en compte de l'égalité des femmes dans leur travail, mais le leadership est essentiel à une manière de penser et d'agir s'étendant à tout le système. Le gouvernement a participé volontiers au processus des fiches de rendement sur l'égalité, ce que nous considérons comme un signe positif annonçant probablement que des améliorations à venir en résulteront, et que nous pourrons observer les résultats de ces améliorations de façon plus évidente au cours des deux prochaines années.



Pouvoir de décision chez les femmes : C

Pour accroître la participation des femmes aux plus hauts niveaux décisionnels, nous attendons du gouvernement provincial qu'il encourage activement la nomination de femmes et qu'il élimine les obstacles au leadership féminin.

L'égalité accrue dans les nominations aux agences, conseils et commissions

C

➤ L'organisme Au service de l'Î.-P.-É. a planifié une campagne de marketing pour juin 2009 afin d'encourager l'arrivée de nouveaux candidats. Cette campagne mettra également l'accent sur le besoin de femmes pour pourvoir des postes au sein des différents organismes, commissions et conseils (OCC) de la province, ce qui comprend également des postes de présidentes. Le nouveau formulaire d'inscription invitera les candidats à indiquer de quel groupe sous-représenté ils font partie.

➤ Quasi 30 % des candidatures qu'a reçues Au service de l'Î.-P.-É. depuis avril 2008 ont été présentées par des femmes. (Il s'agit d'une augmentation par rapport à l'année précédente. Toutefois, beaucoup plus de candidatures ont été présentées au total l'an dernier par rapport à cette année.) Près de 40 % des personnes nommées depuis avril 2008 sont des femmes, ce qui représente une légère baisse par rapport à l'année dernière, quoique cette statistique soit basée sur un moins grand nombre de nominations. L'organisme Au service de l'Î.-P.-É. continue de chercher à atteindre l'équilibre du « 50/50 » en ce qui a trait à l'égalité des sexes dans les nominations, ce qui comprend également les nominations pour les postes de président et de vice-président, et nous félicitons l'organisme pour l'attention continue qu'il porte envers cet élément.

➤ Les femmes et les groupes sous-représentés font face à des obstacles sociétaux qui ne favorisent pas la présentation de leur candidature par l'entremise du processus d'Au service de l'Î.-P.-É. En raison de ces obstacles, le nombre et la proportion de femmes qui se portent candidates à différents postes n'auront pas tendance à augmenter « de façon naturelle ». Il est nécessaire de mettre en œuvre des stratégies de recrutement actives pour assurer une représentation plus égale. Les stratégies de marketing à elles seules ne sont pas suffisantes. Le recrutement pourrait comporter des activités de diffusion externe, comme l'organisation et la présentation d'une séance d'introduction partout dans la province. De plus, le bureau d'Au service de l'Î.-P.-É. doit aussi mettre en priorité la nomination d'un plus grand nombre de femmes dans les domaines d'emploi non traditionnels pour atteindre une plus grande équité.

L'application de discrimination positive et d'autres stratégies expressément conçues pour les femmes au sein du Comité spécial sur le rôle des membres de l'Assemblée législative pour examiner et réduire les obstacles qui freinent l'accès des femmes aux postes d'élus

D

➤ La création du Special Committee on the Role of the MLA (Comité spécial sur le rôle des députés provinciaux) a été proposée par le gouvernement dans le discours du Trône 2008, mais le comité se trouve toujours à la phase de la planification. Le gouvernement semble avoir de bonnes intentions en ce qui a trait aux points centraux du comité. Par exemple, le gouvernement affirme prévoir que l'un des points essentiels que le comité examinera sera la raison pour laquelle le rôle actuel des députés provinciaux est moins attrayant pour les femmes et les modifications qui pourraient être apportées pour changer cette situation. Toutefois, le mandat n'a toujours pas été établi, de sorte que les points centraux prévus ne peuvent pas être confirmés.

Une plus grande équité en matière d'emploi, particulièrement pour les femmes jouant un rôle de premier plan, au sein de la fonction publique provinciale

B

➤ La fonction publique est sans aucun doute l'employeur qui compte le plus de femmes parmi les membres de son personnel à l'Île-du-Prince-Édouard. En effet, les femmes constituent plus de 70 % du personnel des ministères et quasi 53 % des gestionnaires. La plupart de ces femmes sont employées à temps plein et occupent des postes permanents. Il s'agit là de bonnes nouvelles. Étant donné que la province représente un important employeur pour les femmes, son leadership relativement à l'équité en matière d'emploi doit faire l'objet d'une attention particulière.

➤ Selon les initiatives que nous avons examinées pour la préparation de la présente fiche de rendement, les ministères qui semblent faire le plus de progrès pour comprendre et agir en matière d'égalité tendent à être ceux qui ont un bon équilibre entre le nombre de femmes travaillant pour le ministère et le nombre de femmes occupant un poste de gestionnaire, ce qui ne correspond pas nécessairement seulement aux ministères ayant les plus hauts pourcentages de femmes parmi les membres de leur personnel. Il y a une différence inférieure à 4 % entre le nombre de femmes employées et le nombre de femmes gestionnaires au sein du Trésor provincial, du ministère de l'Agriculture et du Bureau du procureur général, et il existe une différence inférieure à 9 % entre le nombre de femmes employées et le nombre de femmes gestionnaires au sein des ministères des Services sociaux et des Aînés, de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, et de la Santé. Il s'agit là de bonnes nouvelles.

➤ Le nouveau programme de leadership dans la fonction publique en partenariat avec l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard compte un grand nombre de femmes parmi ses participants. Cette situation permet d'espérer une augmentation continue de la contribution positive des femmes.

→ Les femmes constituent de 16 % (ministère des Transports et des Travaux publics) à 85 % (ministère de la Santé) des effectifs des différents ministères. Elles représentent également de 7 % (ministère des Transports et des Travaux publics) à 77 % (ministère de la Santé) des gestionnaires.

→ À l'avenir, il sera important d'examiner de plus près les moyens pouvant amener les ministères moins équilibrés en matière d'égalité des femmes à le devenir davantage. Un peu plus de 70 % de toutes les femmes qui travaillent au sein du gouvernement provincial sont employées par le ministère de la Santé. À l'extérieur des ministères de la Santé, des Services sociaux et de l'Éducation (les secteurs d'emploi « traditionnellement » féminins), les femmes représentent seulement 44 % de la fonction publique.

Travailler à inclure plus de femmes dans le processus décisionnel n'est pas seulement un jeu de chiffres. Partout dans le monde, dans les domaines publics et gouvernementaux où les femmes sont représentées plus équitablement, les modifications apportées aux politiques ont tendance à améliorer la vie des femmes et de leur famille. Les sociétés tirent avantage d'avoir des personnes ayant diverses expériences de vie et différents points de vue parmi leurs dirigeants. La récente division entre les sexes parmi les commissaires d'école élus permet de souligner ce point : les hommes et les femmes ont manifestement pris leur décision à propos de la fermeture des écoles en se fondant sur des éléments différents. Notre gouvernement prend certaines mesures pour réduire les obstacles qui empêchent les femmes de participer au leadership de la province, mais le processus est lent et de nombreux obstacles demeurent, en particulier pour les femmes se trouvant dans les domaines d'emploi non traditionnels.



Prévention de la violence familiale : B-

Pour réduire la violence dans notre province, nous attendons du gouvernement provincial qu'il mette en place des services et des programmes communautaires, dirigés par des femmes et conçus pour les femmes, visant à prévenir la violence envers les femmes en particulier et la violence familiale en général, et à fournir des services en cas de violence.

Un financement de base accru pour permettre aux Services de prévention de la violence familiale et au Centre d'aide aux victimes de viol et d'agression sexuelle de s'épanouir en tant qu'organismes communautaires

C-

➤ Le gouvernement rapporte que les organismes Services de prévention de la violence familiale de l'Î.-P.-É. et Centre d'aide aux victimes de viol et d'agression sexuelle ont reçu du financement supplémentaire l'an dernier et qu'une augmentation de l'aide pour les deux organismes est prévue dans le budget de 2009-2010. Nous espérons connaître plus de détails à propos de ces investissements effectués dans ces services communautaires vitaux.

➤ Le Secrétariat interministériel aux affaires féminines a fourni du financement pour offrir de la formation interne au personnel de l'organisme Services de prévention de la violence familiale de l'Î.-P.-É.

→ Après une très longue attente, la province a finalement pourvu le poste de coordonnateur en matière de prévention de la violence familiale et de développement communautaire, et a reconstitué le Comité d'action du premier ministre sur la prévention de la violence familiale. Le Conseil consultatif sur la situation de la femme était très préoccupé par le fait que ces deux rôles n'étaient pas remplis depuis si longtemps. Par ailleurs, le Conseil espère que des engagements pour combattre la violence faite aux femmes, qui seront enracinés dans le combat contre l'inégalité des femmes, seront l'un des points centraux des politiques, de la planification et de la programmation du gouvernement dans le domaine de la prévention de la violence familiale.

➤ Bien qu'il soit juste de dire que le financement augmentera pour des services communautaires cruciaux destinés à offrir de l'aide aux victimes de violence, il est important de se demander si ce financement sera suffisant pour soutenir une certaine durabilité. Le gouvernement a appuyé l'examen et la restructuration organisationnels des organismes Services de prévention de la violence familiale de l'Î.-P.-É. et Centre d'aide aux victimes de viol et d'agression sexuelle : il est maintenant temps de veiller à ce que ces derniers soient en mesure de bien se développer au moyen de leur modèle renouvelé. Par exemple, l'organisme Services de prévention de la violence familiale de l'Î.-P.-É. n'a jamais reçu dans toute son histoire du financement venant du gouvernement provincial qui pouvait soutenir la totalité du travail qu'il accomplissait. Il reçoit du financement à hauteur d'environ 60 000 \$ par année, ce qui est tout juste suffisant pour offrir ses services à la communauté afin de satisfaire les besoins de cette dernière. Sans de plus importantes augmentations de financement, il est possible que la capacité des organismes à se concentrer sur la prévention de la violence et à offrir en plus des services d'urgence après les faits devienne de plus en plus limitée, alors qu'elle devrait plutôt être améliorée, et ce, au profit de tout le monde (comme suggéré plus loin).

Suite de la catégorie *Prévention de la violence familiale***Une mise en application accrue des protocoles existants sur la violence envers les femmes, avec la création de nouveaux protocoles au besoin****B**

➤ Le Conseil est encouragé de voir de l'action en ce qui a trait à la mise en application accrue des protocoles relatifs à la violence contre les femmes et à l'amélioration de la formation dans le cadre de ces protocoles au sein des ministères et des services gouvernementaux concernés. Fait prometteur, les récentes réunions organisées par le gouvernement où étaient réunis les fonctionnaires des ministères concernés ont permis d'évaluer les besoins en matière de mise à jour et aidé à cerner les lacunes à combler. Ces réunions ont également servi à sensibiliser les fonctionnaires au sujet des protocoles et de leur importance.

➤ Il est satisfaisant de voir que les ministères cherchent à cerner les secteurs à améliorer. Il s'agit d'un élément particulièrement important, étant donné que le financement des projets est actuellement instable pour les groupes communautaires, qui pourraient autrement être en mesure de se charger à long terme du suivi et de l'évaluation des protocoles relatifs à la violence contre les femmes.

→ Nous sommes toujours dans l'attente de mesures ou d'un suivi en ce qui a trait à un protocole relatif à la violence contre les femmes pour le Child Protection Act (Loi sur la protection des enfants). Aussi, dans le cadre du rapport Disability Support Services Review (Examen des services de soutien destinés aux personnes handicapées), nous avons demandé du financement pour évaluer les besoins en ce qui concerne de nouveaux protocoles relatifs à la violence contre les femmes pour soutenir les femmes souffrant d'un handicap. Nous espérons que le gouvernement prendra en considération les besoins particuliers des femmes qui font face à un risque de violence lorsqu'il passera à l'action relativement à ce rapport et qu'il élaborera des protocoles destinés spécialement aux femmes souffrant d'un handicap.

Des programmes ciblés pour prévenir la violence contre les femmes de tous âges (jeunes, âgées) ou appartenant à divers groupes vulnérables (autochtones, personnes handicapées, nouveaux immigrants)**B**

➤ Le gouvernement a fait preuve de leadership grâce à des programmes contre la violence destinés à aider les femmes autochtones, ce qui comprend des mesures pour la mise en œuvre d'un programme de traitement de la violence familiale et la mise en place d'un coordonnateur autochtone afin de fournir de la reconnaissance culturelle aux services sociaux et de soutenir les communautés autochtones.

➤ Une nouvelle politique du Bureau du procureur général sur la gestion des délinquants à risque élevé (en vigueur depuis octobre 2008) aide à identifier et à assurer des approches de gestion de cas coordonnées pour les situations de violence familiale à risque élevé.

➤ Nous nous sommes réjouis de constater que les refuges d'urgence pour femmes seraient exemptés des modifications apportées au Smoke Free Places Act (Loi sur les endroits sans fumée). Cela aidera à protéger les femmes qui cherchent refuge contre la violence de leur partenaire intime.

→ La province a établi un fonds de formation de 50 000 \$ par année pour s'ajouter aux budgets de formation des services de police municipaux. La violence familiale est toujours l'une des priorités provinciales relativement aux services de maintien de l'ordre offerts par la GRC dans le cadre du contrat provincial de services policiers. Cependant, nous continuons d'entendre des commentaires partagés sur la fréquence, la pertinence, le contenu et l'efficacité de la formation policière.

Suite de la catégorie *Prévention de la violence familiale*

Suite du secteur prioritaire « Des programmes ciblés pour prévenir la violence contre les femmes de tous âges ou appartenant à divers groupes vulnérables »

→ Le Secrétariat aux aînés se montre actif en ce qui a trait au fait de sensibiliser la population concernant la violence faite envers les personnes âgées et de s'assurer que la prévention de ce type de violence demeure une priorité. La mise en relief l'an dernier du stress vécu par les aidants lors de la Journée internationale de sensibilisation aux abus envers les aînés était digne de mention. Toutefois, il est impossible de savoir exactement si les causes et les effets particuliers de la violence faite envers les femmes sont reconnus comme des points centraux particuliers et actuels dans les stratégies pour contrer la violence faite envers les personnes âgées.

→ Le rapport Révision des services aux personnes handicapées publié récemment comprend des recommandations pour satisfaire les besoins en formation des fournisseurs de services et des personnes souffrant d'un handicap dans le domaine de la violence familiale, ainsi que les besoins en formation des fournisseurs de services en matière de prévention de la violence familiale sur les questions touchant les personnes handicapées. Cependant, ce rapport laisse de côté de façon frappante la prise en considération du sexe des personnes comme un élément demandant une considération particulière, malgré le risque de violence stupéfiante auquel les femmes handicapées doivent faire face. Le rapport indique que la violence « représente un risque potentiel pour toutes les personnes handicapées ». Cette affirmation est vraie, et les mesures générales sont importantes, mais nous espérons que le gouvernement prendra en considération des mesures destinées spécialement aux femmes lorsqu'il passera à l'action relativement à ce rapport.

→ Il y a d'énormes possibilités d'effectuer de nouveaux investissements efficaces dans la prévention de la violence. Comme suggéré ci-dessus, ces fonds seraient utilisés de façon optimale s'ils étaient investis dans le financement de base accordé aux organismes communautaires qui existent déjà et qui mettent actuellement beaucoup d'efforts pour se montrer inclusifs et satisfaire aux besoins d'une population variée. La mise en œuvre de programmes ciblés peut faire une différence importante pour les groupes ayant des besoins particuliers. Il existe certains groupes qui continuent d'être mal desservis dans notre province, dont les jeunes femmes, en particulier celles âgées de 16 à 18 ans, qui sont souvent oubliées dans le système, les immigrantes, en particulier celles qui doivent faire face aux barrières linguistiques et culturelles, et les couples de même sexe. L'ajout d'investissements dans l'essai de programmes de prévention qui se concentrent sur l'intervention auprès des agresseurs afin de les amener à changer leurs comportements et à prendre leurs responsabilités en matière de violence pourrait aussi faire une différence pour de nombreuses victimes.

Le gouvernement semble retrouver sa voie en ce qui a trait à son travail en matière de prévention de la violence familiale. Il s'agit là de bonnes nouvelles. Malgré tout, bien que le travail acquiert une nouvelle énergie à l'échelle provinciale, nous surveillerons l'état des choses de très près pour veiller à ce que les stratégies et les mécanismes en matière de prévention de la violence familiale portent une attention particulière à la violence faite envers les femmes, qui est enracinée dans l'inégalité historique et continue des femmes. Le premier ministre et la ministre responsable de la situation de la femme ont nommé et abordé le sujet de la violence faite envers les femmes lors de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Nous espérons qu'il s'agit là d'un signe venant des dirigeants de la province que cet inéluctable aspect de la violence familiale sera reconnu comme une priorité partout au sein du gouvernement.



L'accès à l'aide juridique en droit de la famille représente toujours un défi pour les femmes de l'Île. La plupart des appels faits aux bureaux du Conseil consultatif sur la condition de la femme proviennent de femmes qui ont besoin d'un avis juridique. Dans bien des cas, ces femmes n'ont pas les moyens financiers de consulter un avocat. Nous attendons du gouvernement qu'il continue d'accorder la priorité à l'accès à la justice aux femmes et aux familles.

L'accès accru aux avocats de l'aide juridique en droit de la famille

C+

➤ Après l'augmentation de 28 % (299 000 \$) du budget alloué à l'aide juridique et grâce à un partenariat avec la Law Foundation of PEI, la province a engagé un avocat supplémentaire pour l'aide juridique en droit de la famille au bureau d'aide juridique de Summerside. Le poste est maintenant occupé par un avocat bilingue. Il s'agit d'une bonne nouvelle qui permettra de réduire la longueur des listes d'attente.

➤ L'augmentation du financement a également permis de diriger un plus grand nombre de personnes vers des avocats externes lorsque les services d'aide juridique ne peuvent pas être fournis par un avocat-conseil à l'interne, bien que nous comprenions qu'il soit possible que les honoraires soient payés à des frais moins concurrentiels et qu'ils soient soumis à un nombre maximal d'heures.

➤ Malgré ces nouveaux investissements et le nouvel avocat engagé, nous entendons des commentaires disant que l'accès à l'aide juridique en droit de la famille est encore trop difficile pour de nombreuses femmes. Les femmes en danger et vivant des situations de crise n'ont pas à passer par la liste d'attente avant de rencontrer un avocat, mais nous continuons d'entendre des commentaires indiquant qu'elles doivent tout de même attendre avant d'accéder au système de justice. Nous continuons d'appuyer le placement prioritaire et le financement intégral pour les femmes qui en ont le plus besoin et dont la situation est extrêmement urgente, ce qui comprend les femmes ayant des enfants. Cependant, pour les femmes dont la situation est jugée manifestement sérieuse sans être toutefois urgente, les listes d'attente sont longues, en particulier à Charlottetown. Les femmes sans personne à charge, les femmes âgées et les femmes qui travaillent et qui disposent d'un faible revenu sont celles qui doivent faire face aux plus grandes difficultés avant d'accéder à l'aide juridique. Nous entendons des histoires dans lesquelles certaines femmes qui ne peuvent pas se permettre les services d'un avocat se sentent tout simplement désarmées et désespérées, et décident finalement de céder aux demandes de leur conjoint, seulement pour mettre fin à leur relation. Cette situation n'apporte aucun bienfait aux familles ni à la société.

➤ Il existe un aspect lié au gouvernement fédéral dans ce problème. Historiquement, et ce, partout au Canada, les seuils de revenu déterminant le droit à l'aide juridique ont toujours été trop bas, et ces seuils n'ont pas augmenté en tenant compte de l'indice du coût de la vie. Il est donc devenu de plus en plus difficile pour les Canadiennes et les Canadiens disposant d'un revenu allant de faible à moyen à la fois d'obtenir les services d'un avocat dans le secteur privé et de satisfaire aux exigences d'admissibilité pour avoir droit à l'aide juridique.

Des mesures pour faciliter l'accès aux tribunaux qui traitent les questions de violence familiale

C

➤ La ministre responsable de la situation de la femme, Valerie Docherty, a affirmé publiquement qu'elle soutenait l'idée de la mise en place d'un tribunal spécialisé en matière de violence familiale avec l'appui du groupe de travail interministériel et d'autres ministres. Il s'agit là de bonnes nouvelles.

➤ Des discussions ont eu lieu au cours de la dernière année pour déterminer la faisabilité de la mise en place d'un tribunal spécialisé en matière de violence familiale, et nous croyons comprendre que les recommandations venant de la collectivité ont été utilisées afin de guider les premières étapes de l'évaluation du type de tribunal qui conviendrait le mieux à l'Île-du-Prince-Édouard.

→ Les discussions dirigées par le Bureau du procureur général et le Secrétariat interministériel aux affaires féminines auxquelles participent également le ministère de la Santé et celui des Services sociaux et des Aînés se concentrent sur la détermination des besoins et des préoccupations des différents ministères en ce qui a trait à la mise en place d'un tribunal spécialisé en matière de violence familiale. Ce processus de consultation interministériel est passablement long, mais nous avons bon espoir que le temps investi donnera au bout du compte de bons résultats.

➤ Le Conseil consultatif sur la situation de la femme considère ces éléments comme de petits pas vers l'égalité, ce que nous avons déjà reconnu dans la fiche de rendement de l'an dernier. Le Conseil souhaite soutenir le gouvernement pour l'amener à prendre des mesures plus importantes et à participer aux suggestions de la collectivité au sujet des modèles et des pratiques exemplaires en ce qui a trait à la mise en place du tribunal spécialisé en matière de violence familiale.

Des démarches afin d'appliquer les recommandations du projet intitulé
Justice Options for Women

C

➤ L'un des points forts de la mise en œuvre du projet Justice Options est la participation active des Services d'aide aux victimes et du Secrétariat interministériel aux affaires féminines au sein de l'Advisory Committee for Circles of Support and Accountability (Comité consultatif pour les cercles de soutien et de responsabilité). Le personnel des Services d'aide aux victimes aide à identifier et à soutenir les femmes pour qui il serait avantageux de faire partie d'un cercle de sécurité et de soutien, ce qui se traduit par une plus grande utilisation de ce type de cercles. L'an dernier, trois clients des Services d'aide aux victimes ont participé à un cercle de sécurité coordonné à l'échelle locale, avec le soutien d'un travailleur des Services d'aide aux victimes.

➤ Le Steering Committee of the Victims of Family Violence Act (Comité de direction de la Loi sur les victimes de violence familiale) travaille depuis quelques années déjà pour aider à la surveillance et à la formation relatives au Victims of Family Violence Act. Le Comité tente de cerner les problèmes liés à la violence familiale qui nécessitent des réponses systématiques : les problèmes de garde d'enfant ont été identifiés comme un secteur à améliorer. Il s'agit d'une mesure positive, bien que nous nous demandions qui sera la personne qui supervisera les fournisseurs chargés de la formation et leur attitude relativement à l'égalité des femmes.

➤ Le Bureau du procureur général a appuyé six équipes venant de divers secteurs pour qu'elles assistent à un colloque du ministère de la Justice du Canada et à une réunion fédérale, provinciale et territoriale (FPT) en février 2009 dont le titre était « Family Violence: The Intersection of Family and Criminal Justice System Responses » (La violence familiale : au carrefour de l'intervention des systèmes de justice familial et criminel). Le colloque a permis aux participants de cerner les défis que posent les diverses normes juridiques et les différents objectifs liés aux interventions effectuées par les systèmes de justice familiale et criminelle en ce qui a trait à la violence familiale du point de vue des familles. Les participants ont discuté de mécanismes novateurs et prometteurs pour surmonter ces défis et établir un meilleur lien entre les deux systèmes.

➤ La réunion FPT a donné aux fonctionnaires une occasion de discuter du colloque, de renforcer les liens entre les comités FPT, de partager de l'information à propos des différents défis et de présenter des pratiques d'intervention prometteuses. Ce colloque semble avoir eu de l'influence sur les fonctionnaires de la province.

→ Le gouvernement a participé activement au perfectionnement des recommandations venant du projet Justice Options, et ces recommandations tiennent encore la route, bien qu'il y ait eu cette année moins de ces mesures petites, mais concrètes applicables aux recommandations que dans la fiche de rendement de l'an dernier. La participation et la consultation de la collectivité, en particulier des groupes de femmes, continueront d'être importantes dans l'accès aux éléments concernant la justice.

En dépit des mesures visant à aider les femmes victimes de violence à parcourir le dédale du système juridique, des excellents programmes comme ceux des Services d'aide aux victimes ou du Aboriginal Justice Program (Programme de justice autochtone), et des investissements significatifs dans l'aide juridique liée au droit familial, le système demeure déficient. Beaucoup – en fait, la plupart – des femmes et des familles sont laissées sans aide juridique pour régler des affaires d'ordre familial aussi importantes et aussi difficiles à négocier qu'une séparation, un divorce, la garde d'un enfant, les droits de visite et les pensions alimentaires pour enfants ou conjoint. L'aide juridique en matière de droit criminel demeure mieux financée par le gouvernement fédéral, bien que des provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard affectent plus de ressources à l'aide juridique en matière de droit civil et familial qu'à celle en matière de droit criminel. Nous devons bâtir sur les initiatives déjà en cours qui améliorent l'accès au système juridique par l'entremise de services et de programmes conçus pour offrir l'accès aux tribunaux et à des recours judiciaires, sans dépendre du fait d'avoir un avocat pour chaque cause et chaque client. Nous devons aller plus loin et repenser le système de droit familial en entier et prendre en considération des mesures qui encouragent la médiation ou d'autres procédures se déroulant à l'extérieur des tribunaux (dans les cas où ces procédures seraient appropriées et sécuritaires).



Appuis pour la dispense de soins : C

Récemment, l'éducation et les soins à la petite enfance ont fait l'objet de nombreuses politiques, ce qui entraîne des répercussions pour les fournisseurs de soins. Des soins aux jeunes enfants au soutien de ceux qui s'occupent des personnes handicapées en passant par les soins à domicile à l'intention des aînés ou des personnes en difficulté, nous attendons du gouvernement qu'il reconnaisse le travail non rémunéré ou sous-payé de ceux qui dispensent des soins, le plus souvent des femmes. Le gouvernement ne doit pas édicter des politiques qui alourdissent leur fardeau sans leur procurer davantage de soutien.

Un investissement supplémentaire dans les soins éducatifs à la petite enfance qui améliore la qualité, l'accès, la capacité financière, et la focalisation sur le développement de l'enfant

C

➤ Des 10,6 millions de dollars supplémentaires ajoutés au budget affecté au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, une somme de 250 000 \$ (2,4 % du total) est allouée à l'inclusion des maternelles dans le système des écoles publiques. Le gouvernement prévoit que cette somme soutiendra les éducateurs et les éducatrices de maternelle dans la mise à jour des titres de compétences et l'obtention de perfectionnement professionnel supplémentaire pour les équipes-écoles qui engloberont maintenant les éducateurs et les éducatrices de maternelle.

➤ D'autres investissements et initiatives effectués au cours de la dernière année ont été concentrés sur le financement des maternelles afin d'appuyer les écoles à gérer un plus grand nombre d'inscriptions en raison du changement de l'âge d'entrée, sur les initiatives relatives à l'intervention précoce, sur le soutien continu lié au programme Best Start destiné aux nouveaux parents ayant des enfants âgés de 24 mois ou moins, et sur le financement continu des activités soutenues par la collectivité au moyen du programme Partenariats au profit des enfants.

➤ Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance fournit également du financement au Secrétariat des enfants pour apporter des modifications à la Child Care Subsidy Policy (Politique de subventions à la garde d'enfants).

→ L'an dernier, nous nous sommes réjouis de voir les services du développement de la petite enfance être transférés au ministère de l'Éducation. Néanmoins, nous nous faisons l'écho des préoccupations de l'Early Childhood Development Association qui se demande quelles structures et infrastructures existent actuellement ou seront mises en place dans le nouveau ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour soutenir spécialement le développement de la petite enfance.

→ Le gouvernement continue progressivement à augmenter les investissements dans le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, mais ces investissements restent destinés principalement aux enfants d'âge scolaire. Il y a un besoin fondamental en matière de services de garde d'enfants accessibles, abordables, universels, de qualité supérieure et axés sur le développement, et ce, particulièrement à l'Île-du-Prince-Édouard, où nous avons le plus haut niveau de participation au marché du travail au pays chez les mères de jeunes enfants. Les salaires sont très bas à l'Île-du-Prince-Édouard (nous avons les salaires horaires et annuels les plus bas au Canada), et la rémunération des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance demeure également peu élevée. Le seul moyen de combler l'écart entre le prix que les travailleurs et les travailleuses de l'Île peuvent se permettre de payer et le salaire dont les éducateurs et les éducatrices ont besoin pour gagner convenablement leur vie est l'investissement public. Bien entendu, il ne s'agit pas là d'une responsabilité qui incombe seulement au gouvernement provincial, et l'Île-du-Prince-Édouard ne peut être tenue responsable de l'échec du gouvernement fédéral à soutenir les soins éducatifs à la petite enfance. Les investissements significatifs destinés aux enfants en bas âge demeurent notre meilleur placement d'ordre général – particulièrement en raison de ce que nous connaissons maintenant sur le développement de la petite enfance. L'offre de programmes universels pour les enfants et les parents est le meilleur moyen d'améliorer la qualité de vie dans l'avenir pour notre société.

Suite de la catégorie *Appuis pour la dispense de soins*

Suite du secteur prioritaire « Un investissement supplémentaire dans les soins éducatifs à la petite enfance »

➤ Nous avons une certaine inquiétude pour l'avenir immédiat : lorsque les maternelles seront transférées dans les écoles publiques, les centres de la petite enfance qui offraient autrefois les programmes de maternelle subiront une perte de revenu de 30 % dans le soutien des besoins minimaux de leurs centres, de leurs programmes et de leur personnel. Actuellement, le seul moyen de récupérer ces pertes de revenus serait de demander une plus grande contribution de la part des parents (ce qui représenterait une augmentation hebdomadaire d'environ 45 \$ pour les parents qui paient présentement 150 \$ par semaine). À moins que l'un ou l'autre des paliers de gouvernement n'intervienne, il n'y aura aucune autre source de revenus pour combler le manque.

➤ Afin que cela soit avantageux pour un plus grand nombre de jeunes enfants et de familles de l'Île, le financement visant à aider le système des écoles publiques à s'ajuster au transfert des maternelles dans les écoles publiques doit égaler les investissements nécessaires à aider le secteur des soins éducatifs à la petite enfance à s'adapter à ces changements et aux effets de la baisse des inscriptions.

Consultation et planification avec des éducateurs de la petite enfance en vue de changements en matière de soins et d'instruction de la petite enfance

C

→ Le gouvernement a soutenu jusqu'à un certain point la consultation des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance. Ces derniers espèrent d'ailleurs que cette consultation fera une différence dans la planification des soins et de l'éducation offerts aux jeunes enfants de l'Île. Toutefois, l'étendue de la consultation a été plutôt limitée. L'an dernier, le gouvernement a pris des décisions concernant le transfert des maternelles dans le système des écoles publiques et la modification de l'âge d'entrée à l'école sans consulter le secteur des soins éducatifs à la petite enfance. Cette année, le processus de consultation ne laisse aucune place pour revenir sur ces décisions; il ne sera possible que d'agir sur ces dernières.

➤ La commissaire des maternelles publiques Pat Mella et le ministère ont consulté des groupes communautaires clés. Aussi, le ministère a financé une étude pour permettre à ces groupes d'examiner les effets du transfert des maternelles dans le système des écoles publiques. Jusqu'à présent, les résultats montrent qu'il y a beaucoup d'inquiétude et d'insécurité parmi les éducateurs, les éducatrices et les propriétaires des centres de la petite enfance. Il s'agit là d'une préoccupation prioritaire que doit traiter le gouvernement le plus rapidement possible.

→ Ce qui importe le plus, ce sont les mesures qui seront prises à l'avenir. Il sera absolument essentiel pour le gouvernement d'agir très rapidement afin de donner suite aux recommandations du rapport de la commissaire des maternelles publiques. La fermeture récente d'écoles rurales aura maintenant d'importants effets supplémentaires sur la planification du transfert des maternelles dans les écoles publiques. Les éducateurs et les éducatrices de la petite enfance, les commissions scolaires et les parents de jeunes enfants (en particulier, les parents d'enfants âgés de quatre ans) doivent tous savoir aussitôt que possible l'endroit où seront les maternelles et la façon dont elles fonctionneront à partir de septembre 2010. Les implications sont importantes pour les centres de la petite enfance, les écoles et les familles, et tout retard ou toute hésitation rendra la transition encore plus difficile. En effet, le temps dont nous disposons est déjà passablement assez court.

Des mesures pour répondre aux besoins des personnes âgées requérant des soins à domicile et d'autres soins non professionnels externes, à la maison et dans la communauté

C

↗ Le financement supplémentaire promis pour les soins à domicile dans le récent budget est important : 2,2 millions de dollars, ou presque 8 % des nouvelles dépenses du ministère de la Santé.

↗ Le ministère des Services sociaux et des Aînés appuie des programmes pour permettre aux personnes âgées de rester dans leur demeure et leur communauté plus longtemps, dont le Programme de réparations domiciliaires urgentes (qui consiste en une subvention jumelée de 1 500 \$ pour les personnes âgées disposant d'un faible revenu qui désirent effectuer des réparations afin d'améliorer l'habitabilité et le confort de leur maison). Le budget 2009-2010 annonce l'ajout de 150 000 \$ à ce programme, qui dispose maintenant de 500 000 \$.

→ Actuellement, il est impossible de savoir exactement où le gouvernement voit l'équilibre entre le soutien accordé aux personnes âgées pour qu'elles vivent dans leur demeure et leur communauté et le soutien accordé à leurs aidants, de sorte que la pression ne retombe pas sur des membres de la famille, des voisins et des amis (qui sont souvent des femmes). Les nouveaux investissements dans le secteur des soins à domicile sont les bienvenus. Toutefois, sont-ils suffisants? Et qu'en est-il des services complémentaires, comme le transport en commun général qui travaille de concert avec des services spécialisés comme Transportation West (qui a reçu une augmentation de financement opportune dans le budget)?

↘ Les organismes communautaires considèrent le Programme des carburants de l'Armée du Salut comme un exemple malheureux où le gouvernement se décharge de ses responsabilités sur un organisme bénévole pour la gestion d'un important programme destiné aux Prince-Édouardiens et aux Prince-Édouardiennes disposant d'un faible revenu, et où il considère un programme social comme de la « charité » plutôt que comme une politique publique. Nous aimerions voir le gouvernement consulter la collectivité pour établir des modèles de partenariat efficaces afin de travailler avec les différents organismes communautaires.

Le soutien destiné aux aidants est un aspect crucial du développement économique de l'Île-du-Prince-Édouard, où les taux d'activité de la population active sont élevés. Dans les régions rurales, où il y a de fortes concentrations de personnes âgées et d'enfants et de faibles concentrations d'adultes en âge de travailler, particulièrement en raison de la migration de sortie vers d'autres provinces pour le travail, le fardeau lié à la prestation de soins est particulièrement important. La plupart de ces soins se retrouvent entre les mains des femmes. Bien qu'il y ait eu d'importantes initiatives l'an dernier pour soutenir les aidants, ces mesures sont contrebalancées par les besoins actuels des enfants, des personnes âgées et de leurs aidants en matière de soutien.



Santé des femmes : C-

Nous attendons du gouvernement qu'il maintienne un système de soins de courte durée solide, mais aussi qu'il réduise les charges futures qui pèseront sur le système actuel en continuant de prendre des mesures qui favorisent une approche holistique de la santé et qui tiennent compte des déterminants sociaux de la santé comme le sexe, le revenu, la langue et la culture. Nous encourageons le gouvernement à démontrer son engagement envers le bien-être et la prévention en santé.

Des initiatives mieux conçues visant à offrir des programmes appropriés pour répondre aux besoins de chaque sexe en santé mentale

D

- L'ajout de personnel supplémentaire en santé mentale et en toxicomanie dans la région d'O'Leary est un signe que le gouvernement porte attention aux besoins particuliers.
- ➔ Une nouvelle stratégie en matière de services en santé mentale est mise en œuvre. Elle se concentre au départ sur la « responsabilisation du système » et sur la « coordination de la prestation des services ». Nous espérons bientôt découvrir ce que cela signifie.
- Dans un budget comportant 28 millions de dollars d'augmentation dans les dépenses destinées aux soins de santé, les soins relatifs à la santé mentale en milieu communautaire représentent environ 375 300 \$, soit moins de 1,5 % des dépenses totales dans le domaine de la santé. Les services en santé mentale ne sont pas devenus une priorité dans le système de santé, et demeurent sous pression.
- L'une des inquiétudes dont nous avons eu vent est que les femmes ayant des problèmes de santé mentale ou de démence évolutive font face à de sérieux risques de perdre leur droit de prendre leurs propres décisions dans notre province. (Les femmes présentant des déficiences intellectuelles ont exprimé les mêmes préoccupations.) La province peut nommer un tuteur qui prendra des décisions au nom de la personne qui est jugée ne pas avoir la capacité de prendre ses décisions elle-même, et il n'y a aucun protecteur du citoyen au niveau provincial à qui s'adresser afin d'exprimer ses préoccupations, ni personne pour enquêter sur la violation de droits ou pour les traiter. Malgré le fait qu'elle ait ébauché et soutenu une loi sur le processus décisionnel il y a plus de dix ans, l'Île-du-Prince-Édouard n'a toujours pas de loi qui ferait de la tutelle une option à utiliser seulement en dernier recours.

Une plus grande intégration du personnel infirmier praticien dans le système de soins de santé, notamment par le truchement d'un programme SANE (programme d'examen des victimes d'agression sexuelle par du personnel infirmier), comme celui qui existe dans d'autres provinces

C

- Le système de santé de l'Île compte maintenant trois infirmières praticiennes en activité, soit une de plus par rapport à l'an dernier.
- Le programme Sexual Abuse Nurse Examiner (SANE) Programme d'examen des victimes d'agression sexuelle par du personnel infirmier pourrait être en place aussi tôt que 2010, lorsque le service d'urgence de l'hôpital Queen Elizabeth déménagera dans son nouvel emplacement. Nous espérons voir bientôt un engagement officiel et public du gouvernement en ce qui a trait à l'établissement du programme SANE.
- ➔ « L'intégration » des infirmières praticiennes dans le système de santé demandera des efforts afin de créer des environnements de travail sains et favorables et des modèles de soins de santé qui incluront les infirmières praticiennes. Le rapport Corpus Sanchez sur l'examen d'un système de santé intégré à l'Île-du-Prince-Édouard exige « une stratégie à long terme pour augmenter l'utilisation des infirmières praticiennes » et un « élargissement du modèle des infirmières praticiennes en soutien aux services communautaires de soins de santé primaires, ce qui comprend la redéfinition de la nature du modèle de soins coopératifs, de sorte que l'accès aux infirmières praticiennes ne soit pas entravé en raison du manque de médecins de famille sur place ». Il s'agit là de recommandations que nous espérons voir mises en œuvre.

Des mesures visant à offrir plus d'options pour les femmes qui accouchent, notamment la création d'un centre de naissance**D**

➤ L'hôpital Queen Elizabeth permet maintenant aux mères et aux nouveau-nés d'être soignés ensemble dans la chambre de la mère 24 heures sur 24 par la même infirmière, si possible. Il s'agit là d'une bonne nouvelle. Nous nous réjouissons également du fait que les installations de l'hôpital Prince County soient à jour pour satisfaire aux besoins des femmes en matière de soins de maternité dans une perspective familiale.

➤ Les installations de l'hôpital Queen Elizabeth ne fournissent tout simplement pas de soins de maternité dans une perspective familiale qui satisfont aux lignes directrices de Santé Canada. Le délai que l'hôpital prévoit pour mettre à jour la maternité de son établissement est de sept à huit ans. Beaucoup d'enfants et de nouvelles mères demeureront donc dans l'attente de l'amélioration des soins axés sur la famille.

➤ Les femmes de l'Île-du-Prince-Édouard disposent toujours d'un nombre restreint d'options d'accouchement à l'extérieur des hôpitaux, et bien qu'il y ait une plus grande prise de conscience au sein du gouvernement à propos du besoin de choix, il n'y a eu aucune mesure de prise concernant la réglementation de la profession de sage-femme, ce qui est crucial pour augmenter le nombre d'options d'accouchement. Par ailleurs, l'Île-du-Prince-Édouard est maintenant la dernière province au Canada à ne pas avoir de réglementation sur la profession de sage-femme et à ne pas accorder de financement dans ce domaine, bien que la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada considère la profession réglementée des sages-femmes comme un élément de l'équipe soignante. Nous entendons parfois que certaines femmes choisissent de donner naissance à leur enfant à domicile sans aucune assistance en raison du manque d'options.

➤ L'Île-du-Prince-Édouard compte quelques doulas praticiennes (personnes qui assistent au moment de la naissance), mais peu de femmes peuvent se permettre ce service privé. Des essais cliniques comparatifs internationaux montrent que la présence d'une doula à la naissance mène invariablement à une réduction de 50 % du taux de césarienne (Klaus et Kennell). À l'Île-du-Prince-Édouard, il y a eu 1 348 naissances en 2006-2007. Selon la moyenne canadienne, 18,6 % d'entre elles, soit environ 250 naissances, auraient été des césariennes primaires (Institut canadien d'information sur la santé). En 2002-2003, il a coûté en moyenne 1 800 \$ de plus pour soigner des mères ayant subi une césarienne que pour soigner les mères ayant accouché par voie vaginale. Si toutes les mères avaient accès à une doula et que le taux de césarienne diminuait de moitié, cela pourrait avoir comme résultat l'économie d'au moins 225 000 \$ par année à l'Île-du-Prince-Édouard, soit un montant qui pourrait subventionner entièrement les soins offerts par les doulas pour environ 25 % des femmes enceintes de l'Île.

La catégorie *Santé des femmes* continue à la page suivante.

Des services améliorés pour les femmes aux prises avec des problèmes de dépendance

C-

➤ Nous sommes encouragés par l'augmentation des investissements effectués dans les services en toxicomanie (plus de 900 000 \$ d'augmentation par rapport à l'an dernier), par les investissements dans les services relatifs à la santé mentale et à la toxicomanie dans certaines régions particulières de l'Île, et par la meilleure communication et coordination entre les secteurs de la santé mentale et de la toxicomanie.

➤ Les améliorations apportées à la Lacey House, qui est une installation de soins de longue durée et un centre de réadaptation pour toxicomanes destiné aux femmes et situé à Charlottetown, démontrent l'engagement du gouvernement à continuer l'offre importante de services selon les sexes. Toutefois, il y a encore des besoins pour des installations de soins de longue durée ou des centres de réadaptation pour toxicomanes d'accès facile, tant pour les femmes que pour les hommes, et pour des installations à Summerside et à Charlottetown.

➤ Le Conseil accorde beaucoup d'importance au fait d'avoir une excellente Stratégie provinciale sur la toxicomanie chez les jeunes, et nous exprimons un souhait sincère pour que la prise en considération des sexes demeure une priorité pour les groupes de travail qui participent à faire avancer la stratégie.

➤ Le Conseil est toujours inquiet au sujet du traitement des causes profondes de la toxicomanie chez les femmes, de la coordination des soins offerts aux femmes souffrant de problèmes de santé mentale et de toxicomanie, du manque de diversité des modèles de traitement disponibles, des besoins pour des traitements adaptés à différents types de drogue et des défis auxquels doivent faire face les femmes qui quittent leur communauté et qui doivent trouver des services de garde d'enfants pour recevoir des traitements au Centre provincial de traitement des toxicomanies à Mt. Herbert.

➤ Nous continuons de remettre en question la décision de la province de prendre la relève du programme d'échange de seringues pour les utilisateurs de drogues injectables que dirigeait auparavant l'organisme communautaire AIDS-PEI sans lien de dépendance envers le gouvernement. Nous sommes heureux d'entendre que le gouvernement reconsidère sa décision relativement au mauvais choix de l'emplacement des services de Charlottetown, mais il reste que les femmes utilisant des drogues injectables continueront à refuser de se rendre dans une installation gérée par le gouvernement pour échanger des seringues.

Le point central des soins de santé à l'Île-du-Prince-Édouard continue d'être les soins de courte durée plutôt que la promotion de la santé, le bien-être, la prévention des maladies ou l'adoption d'une approche holistique de la santé. Le secteur de la santé a été celui qui a reçu la plus grande proportion des augmentations en matière d'investissements publics pendant la dernière année, mais seulement une infime partie de ce financement a été destinée à des services propres à chaque sexe. D'ailleurs, il existe toujours des lacunes considérables en cette matière, particulièrement en ce qui a trait à l'absence complète d'accès à des services d'avortement dans la province. Par contre, de bonnes mesures ont été prises : un nouveau centre de santé sexuelle pour les jeunes à Charlottetown, des soins néonataux améliorés, des investissements effectués pour l'achat de plus de médicaments anticancéreux, des engagements pour la mise en place d'une unité spécialisée en soins pour les victimes d'AVC et la gratuité de l'utilisation des services ambulanciers pour les personnes âgées. Cependant, il est alarmant de constater que le gouvernement investit aussi peu dans les mesures relatives à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et aux déterminants sociaux de la santé, comparativement aux soins de santé de courte durée qui traitent les résultats finals de la pauvreté à des coûts aussi élevés pour la société et en matière de vies humaines.



Situation économique des femmes : D

Nous attendons du gouvernement provincial qu'il place au cœur de ses priorités l'amélioration de la santé, de la dignité et du bien-être des Insulaires qui doivent se débrouiller tant bien que mal avec un revenu nettement insuffisant. Nous demandons instamment au gouvernement de consulter les organismes communautaires et de collaborer avec eux pour élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté, comme il en existe dans d'autres provinces. Nous considérons que les trois mesures suivantes sont essentielles pour réduire la pauvreté :

La modification de la Employment Standards Act (loi sur les normes d'emploi) pour améliorer les conditions de travail et les salaires de la main-d'œuvre non syndiquée

F

➤ Nous nous réjouissons qu'un nouveau jour férié, la Fête des Insulaires, ait été institué. Cette fête contribuera à maintenir l'équilibre travail-vie dans beaucoup de familles de l'île.

➤ Les mises à jour attendues depuis longtemps relativement à l'Employment Standards Act (Loi sur les normes d'emploi), qui protège les travailleurs non syndiqués de l'Île-du-Prince-Édouard, ont été promises publiquement pour la session parlementaire de l'automne, puis pour celle du printemps, mais il n'y a eu aucun progrès en cette matière pendant l'une ou l'autre de ces sessions.

➤ La consultation publique au sujet des normes d'emploi a été de grande envergure et a été terminée il y a plus de trois ans. Des organismes communautaires ont consacré des centaines d'heures à analyser les lois et à préparer des recommandations et des mémoires. Les recommandations du comité de révision concernant les modifications à apporter ont été soumises au nouveau gouvernement il y a deux ans. Le travail de révision de la législation a été fait : il est maintenant plus que temps d'apporter les mises à jour proposées.

➤ Parmi les mises à jour proposées par le comité de révision afin de favoriser les travailleurs se trouvent la réduction des seuils de qualification pour les congés de prestation de soins, la prolongation du congé de maternité dans le cas où l'enfant est malade, le renforcement des dispositions relativement aux congés de prestations de soins qui exige des employeurs d'offrir aux employés le choix de conserver leur régime de prestations si ces derniers paient en conséquence, l'amélioration de la définition de « membre de la famille » pour les congés de compassion et l'octroi de trois semaines de vacances payées après huit ans d'emploi continu auprès du même employeur. Cependant, il n'y a eu à notre connaissance aucun engagement public concernant l'ajout de ces recommandations dans la mise à jour des lois. Nous ne savons pas également si d'autres changements viendront contrebalancer des modifications positives ou même auront des conséquences négatives sur les femmes et leur famille.

➤ Il n'existe toujours pas de processus systématique pour effectuer un examen approfondi fondé sur des données probantes qui tiendrait compte de la différence des sexes et de la diversité pour des lois comme l'Employment Standards Act (Loi sur les normes d'emploi).

➤ L'augmentation du salaire minimum en 2009 représente un pas dans la bonne direction. Toutefois, cette augmentation n'élève pas le salaire à un niveau de subsistance acceptable. À 8,40 \$ de l'heure à temps plein, les travailleurs qui gagnent le salaire minimum tout au long de l'année se retrouvent toujours sous le seuil de la pauvreté. Aussi, le gouvernement ne possède pas de plan à long terme pour les salaires : les augmentations se limitent à cette année, et le salaire minimum n'est pas indexé sur le coût de la vie. Nous continuons d'avoir les salaires horaires et annuels les plus bas au pays, année après année, et le salaire minimum a l'effet d'un boulet qui entraîne vers le bas tous les salaires de la province.

Suite de la catégorie *Situation économique des femmes*

L'investissement dans des logements appropriés et accessibles à prix abordable, notamment des logements conçus pour répondre aux besoins des aînés et des personnes handicapées

C

➤ En mai, le fédéral et le provincial ont annoncé du financement combiné à hauteur de 13 millions de dollars pour construire de nouveaux logements à prix abordable et aider les ménages à faible revenu à effectuer des rénovations à leur demeure. Il s'agit des investissements les plus importants dans le secteur des logements à prix abordable depuis un bon moment, et nous espérons que ce financement sera utilisé adéquatement et rapidement pour des projets d'habitation à l'Île-du-Prince-Édouard. Ces investissements sont d'une nécessité urgente : la population vivant sur le seuil de la pauvreté décrit la situation du logement comme une véritable crise. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) estime que 6 200 ménages se trouvent dans une situation de besoin impérieux en matière de logement (On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement s'il occupe une habitation qui ne satisfait pas aux normes de qualité, de taille ou d'abordabilité et si, pour payer le loyer médian des logements acceptables situés dans sa localité, il était obligé de verser au moins 30% de son revenu avant impôt). Parmi ces ménages, 1 800 d'entre eux sont dirigés par des aînés et 3 800 ménages sont des locataires (dont 1 100 d'entre eux sont formés de personnes âgées). L'Île-du-Prince-Édouard possède la plus grande proportion d'aînés ayant des besoins impérieux en matière de logement dans le Canada atlantique, étant donné que les personnes âgées représentent environ 29 % de toutes les personnes ayant ce type de besoin dans la province.

➤ Il y a eu la construction de 132 nouvelles unités de logement à prix abordable depuis 2003, ce qui représente des investissements de 3 millions de dollars. Parmi ceux-ci, 64 d'entre eux ont été destinés aux personnes handicapées et 14 autres aux aînés. Le budget des dépenses en capital de novembre 2008 (pour les infrastructures, les bâtiments, etc.) a annoncé des investissements de 3 millions de dollars de 2009 à 2011 pour la construction de nouveaux logements destinés aux personnes âgées. Le travail afin de déterminer l'utilisation la plus adéquate des fonds est en cours.

➤ Le gouvernement a augmenté la limite de revenu pour un programme de report de l'impôt foncier destiné aux personnes âgées, en la faisant passer de 30 000 \$ à 35 000 \$. Il s'agit d'une mesure qui permettra à un plus grand nombre de personnes âgées d'être admissibles à un programme qui les aidera à rester dans leur demeure plus longtemps.

→ Le budget fédéral de janvier 2009 comprenait du financement destiné à de nouveaux logements pour les aînés et les personnes handicapées. Ces investissements nécessitent du financement à parts égales venant de la province, et les conditions pour déterminer les futures contributions provinciales sont actuellement examinées. Nous attendons de voir de quelle façon la province fournira ce financement.

→ D'autres récents programmes nécessitant du financement à parts égales ont compté fortement sur le partenariat avec des organismes communautaires et de bienfaisance. De ce financement, 700 000 \$ seront dépensés pour des initiatives en matière de logement qui se termineront d'ici l'été 2009, soit des nouveaux logements pour les personnes âgées autochtones à faible revenu, un programme d'accès à la propriété destiné aux Autochtones acquérant une première maison et un programme pour les membres des Premières nations qui ont besoin d'un logement de transition temporaire.

Suite du secteur prioritaire « L'investissement dans des logements appropriés et accessibles à prix abordable »

↘ Nous entendons des commentaires indiquant que beaucoup de nouveaux logements d'accès facile sont actuellement loués à des gens ne souffrant d'aucun handicap, malgré la demande élevée en matière de logement parmi les personnes handicapées. Il se peut que les politiques concernant l'attribution des logements doivent être révisées au moyen d'une optique d'analyse tenant compte des personnes handicapées, par exemple, afin de s'assurer que l'évaluation du revenu de ménage des personnes handicapées vivant avec une tierce personne est considérée équitablement.

↘ Le programme d'aide à la vérification écoénergétique de l'Île-du-Prince-Édouard et le programme de subventions en matière d'efficacité énergétique offrent de l'aide supplémentaire aux ménages à faible revenu (soit les ménages dont le revenu est inférieur à 30 000 \$) et fournissent de l'assistance aux personnes à faible revenu pour leur permettre d'accéder aux programmes, grâce à l'aide de trois assistants. Cependant, les groupes travaillant avec les personnes qui disposent à peine d'un revenu de subsistance sont assez préoccupés par l'approche que le gouvernement adopte afin d'offrir de l'aide en matière d'efficacité énergétique aux personnes à faible revenu. Par exemple, les programmes offerts aux locataires sont inadéquats, et ce, même si beaucoup de locataires ont un faible revenu et vivent dans des demeures où l'efficacité énergétique est mauvaise. Le comité que l'Office de l'efficacité énergétique a créé afin d'améliorer la mise en œuvre des programmes auprès des Prince-Édouardiens à faible revenu a choisi une approche qui a été critiquée pour son manque d'efficacité, de sensibilité et de justice sociale. Les activités de ce comité consistaient principalement à amener des organismes de services à faire de la promotion au nom de l'Office à titre bénévole.

Une attribution accrue de fonds pour le paiement direct aux bénéficiaires des services sociaux afin de leur offrir un niveau de vie qui répond à leurs besoins essentiels

D

↗ Les prestations alimentaires des personnes bénéficiant de l'aide sociale seront augmentées de 10 % en juin 2009. Il s'agit d'une augmentation budgétaire représentant près d'un demi-million de dollars. Les allocations d'aide sociale pour le logement ont augmenté de 1 % en avril 2008 et seront augmentées de nouveau de 5 % en juin 2009.

↗ Les allocations pour les clients des installations de soins communautaires ont été augmentées de 5 \$ par jour en juillet 2008. (Au cours des trois dernières années, ces allocations quotidiennes ont augmenté de 22 %.)

→ L'allocation d'aide sociale visant la santé des enfants a augmenté de 3 \$ par mois par enfant, ce qui la rend ex æquo avec l'augmentation de la Prestation nationale pour enfants, qui est maintenant indexée sur l'indice des prix à la consommation. Néanmoins, ce montant n'aura que très peu d'incidence sur le budget de la plupart des familles et ne compensera toujours pas la récupération provinciale de la Prestation fiscale pour enfants.

→ L'Île-du-Prince-Édouard a décidé d'exempter les revenus venant de la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) du fédéral de tout programme de prestations fondées sur un examen du revenu des services sociaux, de sorte que les avantages visés au moyen de ce programme de prestations soient maximisés. Cependant, deux autres provinces et un territoire ont déjà amélioré ce programme, et il serait bien pour l'Île-du-Prince-Édouard de faire de même.

faible revenu, un programme d'accès à la propriété destiné aux Autochtones acquérant une première maison et un programme pour les membres des Premières nations qui ont besoin d'un logement de transition temporaire.

Suite de la catégorie *Situation économique des femmes*

Suite du secteur prioritaire « Une attribution accrue de fonds pour le paiement direct aux récipiendaires des services sociaux afin de leur offrir un niveau de vie qui répond à leurs besoins essentiels »

↘ Les prestations d'aide sociale ont augmenté, ce qui n'a pas été le cas de notre indice, l'an dernier. Pourquoi? En fait, ces prestations ne permettent pas de satisfaire au niveau de vie : les Prince-Édouardiens qui vivent de l'aide sociale ne seront toujours pas en mesure de satisfaire à leurs besoins fondamentaux au moyen des montants alloués par le gouvernement. Malgré l'augmentation, c'est toujours trop peu. Cela dit, l'augmentation de 10 % pour les prestations alimentaires est significative, et il s'agit là d'une importante mesure en matière de politiques publiques qui pourrait faire diminuer la pression exercée sur les solutions offertes par les organismes communautaires de bienfaisance pour lutter contre la pauvreté, comme les banques alimentaires et les soupes populaires. Par contre, nous croyons qu'il est scandaleux que cette augmentation requise depuis très longtemps en matière de prestations alimentaires pour certains des citoyens les plus vulnérables de notre province ait été si difficile à accorder lorsque les montants étaient requis. D'ailleurs, ceux-ci ne représentent qu'une somme d'environ un demi-million de dollars, ce qui est relativement peu.

↘ Aucune mesure n'a été prise concernant la Stratégie de réduction de la pauvreté qui avait été promise, afin d'évaluer dans la province et au sein des ministères l'aide apportée à la population qui vit dans la pauvreté. Il n'y a aucune volonté politique pour nommer le problème de la pauvreté et fournir des initiatives liées à la réduction de cette dernière. Par ailleurs, le poste à temps plein au sein du gouvernement qui a pour but de s'attaquer au problème de la pauvreté est vacant depuis plus d'un an. Il est clair que pour agir sur la pauvreté dans notre province, le gouvernement doit y mettre tout son leadership, et tous les ministères doivent y participer et travailler ensemble.

La grande déception dans cette catégorie est l'incapacité du gouvernement à agir relativement à ses engagements consistant à travailler à l'établissement d'une stratégie de réduction de la pauvreté pour l'Île-du-Prince-Édouard. D'ailleurs, notre budget provincial ne contenait même pas le mot « pauvreté ». Pour réduire de façon significative la pauvreté dans notre province, des mesures doivent être prises à l'intérieur d'un cadre de travail. Il doit y avoir un plan bien coordonné, avec un appui et du leadership venant de tous les secteurs du gouvernement. Nous continuons de prier le gouvernement provincial de consulter les organisations communautaires et de collaborer avec elles pour mettre au point une stratégie de réduction de la pauvreté à partir du niveau local au moyen d'un modèle semblable à celui de Terre-Neuve-et-Labrador.



Merci

Les membres et le personnel du Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard aimeraient remercier les nombreux groupes de la collectivité et du gouvernement qui ont fourni de l'information pour ce rapport. Nous remercions également les personnes qui ont reçu et révisé en tout ou en partie des ébauches de ce rapport et qui nous ont fourni des corrections, des commentaires, des renseignements et des analyses au cours de la préparation de cette fiche de rendement sur l'égalité. Nous reconnaissons en particulier le temps que des gens et des groupes ont offert à titre bénévole.

Nous reconnaissons la contribution des personnes suivantes et désirons les remercier :

Au sein du gouvernement :

- Les représentants de tous les ministères du gouvernement, ainsi que des bureaux du Conseil exécutif et du Secrétariat interministériel aux affaires féminines.
- Le premier ministre, la ministre responsable de la situation de la femme, ainsi que tous les ministres et les sous-ministres du gouvernement.

Au sein de la collectivité :

- Les représentants et les chefs des quatre partis politiques provinciaux de l'Île-du-Prince-Édouard.
- Des représentants d'organismes communautaires comme BORN PEI, le refuge Chief Mary Bernard Memorial Women's Shelter, l'Early Childhood Development Association, l'East Prince Women's Information Centre, l'Institute of Island Studies, le projet Justice Options for Women, la PEI Coalition for Women in Government, PEI Family Violence Prevention Services, le PEI Council of People with Disabilities, PEI People First, le Centre d'aide aux victimes de viol et d'agression sexuelle de l'Î.-P.-É., Women's Network PEI et le Groupe de travail de l'Île-du-Prince-Édouard pour un revenu décent (ainsi que ses groupes membres).
- Des femmes de la collectivité qui ont été consultées par des membres du Conseil consultatif pour obtenir leurs commentaires et leurs points de vue.
- Des femmes qui ont communiqué avec le Conseil consultatif sur la situation de la femme pour faire part de leurs expériences et aider à cerner les lacunes dans les politiques, les services et la législation qui influent sur leur vie.



PRINCE EDWARD ISLAND
Advisory Council on the Status of
WOMEN

**Conseil consultatif sur la situation de la femme de l'Île-du-Prince-Édouard
(PEI Advisory Council on the Status of Women)**

**Sherwood Business Centre (161, Rue St Peter's)
C.P. 2000**

**Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8
(902) 368-4510**

peistatusofwomen@eastlink.ca

www.gov.pe.ca/acsw

peiacsw.wordpress.com